

LA FILIÈRE MINÉRALE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN TÊTE DES INDUSTRIES ENGAGÉES POUR LA CROISSANCE VERTE ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À l'issue du colloque « Économie circulaire, vers de nouvelles solutions industrielles », organisé le jeudi 27 avril dernier sous le haut patronage de Ségolène Royal et en présence d'Emmanuel Macron, les présidents de l'UNICEM, de l'UNPG et du SNBPE ont fait partie des premiers signataires des « engagements pour la croissance verte ». Détail d'un engagement responsable.



Secteur engagé dans la transition circulaire, la filière minérale a fait la preuve de sa longueur d'avance sur le sujet en signant deux des quatre premiers « green deals », des accords « donnant-donnant » entre l'État et les industriels.

Les industries du plâtre, d'une part, l'UNICEM, l'UNPG et le SNBPE, d'autre part, confirment ainsi l'engagement des industries de carrières et des matériaux de construction pour une croissance verte, créatrice de richesses, d'emplois durables et de progrès.

Michel André a rappelé les volumes considérables que représentent les déchets du BTP : « 223 millions de tonnes de déchets inertes du BTP sont produits chaque année, un volume considérable équivalant à 7 cônes de 329 m de hauteur et 500 m de diamètre pouvant chacun entièrement ensevelir la tour Eiffel ! »

Avec ce « green deal » sur la valorisation et le recyclage des déchets du BTP, la profession s'engage à :

- valoriser sous forme de matière 70% des

déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics d'ici 2020,

- augmenter de 50% la quantité de granulats et matériaux recyclés à l'horizon 2020 par rapport à 2014 (soit une augmentation de 10 millions de tonnes),
- développer la valorisation de la fraction non recyclable des déchets inertes en réaménagement de carrières.

OPTIMISER LA DURÉE DE VIE DES GISEMENTS

Le développement de ressources recyclées complémentaires aux ressources naturelles a également pour objectif d'optimiser et de prolonger la durée de vie des gisements naturels. La filière dispose de nombreux atouts pour réussir ce challenge, notamment un maillage fort, grâce aux 3000 carrières réparties sur l'ensemble du

territoire qui offrent des solutions de proximité, tant sur l'aspect valorisation en réaménagement de carrières, grâce au remblaiement, que sur l'aspect recyclage. L'aval de la filière offre des débouchés aux produits recyclés dans la route et les perspectives de « upcycling » se développent grâce au recyclage du béton dans le béton pour des usages dans la construction.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité des actions de la filière pour promouvoir une industrie plus responsable : Charte environnement des industries de carrières, engagement à la stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie développement durable, la filière minérale contribue, au quotidien, à la réalisation du modèle de l'économie circulaire.

« Ces engagements volontaires doivent être reconnus et valorisés », a plaidé Michel André qui appelle de ses vœux la reconnaissance par l'État de labels sectoriels RSE offrant de véritables contreparties aux entreprises.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions de la filière, l'État s'est engagé de son côté à actionner des leviers tels que la stabilité et l'uniformité d'interprétation des règles administratives, ainsi que la sensibilisation des donneurs d'ordres à l'intégration de critères relatifs au recyclage dans les appels d'offres.

« Cet engagement pour la croissance verte permet une reconnaissance et une valorisation des actions de la filière minérale sur l'économie circulaire. Cette nouvelle étape favorise une vision partagée entre les industriels et l'État sur les enjeux de la valorisation en réaménagement de carrières et le développement du recyclage des matériaux inertes, notamment dans le béton grâce au retour d'expérience du programme national de recherche Recybéton », a souligné Michel André à l'issue du colloque.

PLÂTRE DE NOUVEAUX LEVIERS POUR UN RECYCLAGE ACCRU

La filière plâtre ambitionne d'atteindre 250 000 tonnes de déchets de construction à base de plâtre recyclés à l'horizon 2020. Cette filière industrielle intégrée, de la production de matière première à la fabrication de produits finis, a été pionnière dans le développement de techniques de recyclage. Après avoir déployé un réseau national de collecteurs, elle va maintenant bénéficier des moyens mis en œuvre dans le cadre de l'engagement pour la croissance verte signé le 27 avril 2016.

Le SNIP et les industriels signataires espèrent que les actions de l'État permettront l'essor des meilleures pratiques favorisant le recyclage (diagnostics déchets, techniques de déconstruction, tri des déchets de chantiers...) et l'implantation des installations intermédiaires nécessaires. De leur côté, ils s'engagent à accroître les moyens opérationnels techniques, d'information et de support auprès des différents acteurs.